



LE HERISSON

Expressions de Faulquinois

!! Attention, prochain conseil municipal ce vendredi 9 juin 2023 à 19h en mairie !!

Les séances sont publiques, les auditeurs ne peuvent pas prendre la parole.

Encore moins exprimer leur joie ou leur mécontentement sur les décisions prises.

Ci-dessous l'ordre du jour de ce conseil

ORDRE DU JOUR :

1. Élection des délégués des conseillers municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs :
 - 15 titulaires pour Faulquemont
 - 01 titulaire pour Chémery
 - 06 suppléantsConformément au décret n°2023-257 du 06 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs
2. **ADMINISTRATION GENERALE:** Avis sur projet de vente 10 logements VIVEST rue Gouvvy
3. **FINANCES :** Fixation du loyer d'un logement Avenue Viaud

**Vous trouverez ci-après mes commentaires sur le conseil municipal
du 3 avril 2023**

ORDRE DU JOUR :

1. **ADMINISTRATION GENERALE** : Fourniture et acheminement d'électricité et prestations associées sur le territoire de la Moselle dans le cadre d'un groupement de commande – Adhésion à la convention constitutive d'un groupement et lancement d'une consultation pour la période 2025 -2027
 2. **ADMINISTRATION GENERALE** : Fusion des écoles maternelles Descartes et Bas-Steinbesch
 3. **FINANCES** : Comptes Administratifs et de Gestion 2022
 4. **FINANCES** : Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2022
 5. **FINANCES** : Budget Primitif 2023
 6. **FINANCES** : Vote des taux des impôts directs locaux
 7. **FINANCES** : Réalisation d'un emprunt
 8. **FINANCES** : Dotation d'Aménagement Communautaire 2021-2023 FAULQUEMONT
 9. **ADMINISTRATION GENERALE** : Demande de subvention Fonds Verts remplacement par éclairage public
 10. **ADMINISTRATION GENERALE** : Demande de subvention d'aménagement plein air de qualité parc de la Clairière
 11. **ENSEIGNEMENT** : Carte scolaire
 12. **PATRIMOINE** : Vente d'un délaissé communal situé en fond de jardin à M. VINCENT WALTZ
 13. **PATRIMOINE** : Mandat exclusif de vente avec l'agence immobilière Stéphane PLAZA Immobilier Saint-Avold pour la vente d'un lot impasse du Cellier
 14. **PATRIMOINE** : Prise en charge des coûts de l'extension du réseau électrique BT dans le cadre du projet immobilier MOSELIS – rue Erckmann Chatrian
 15. **PATRIMOINE** : Appel à projets – Cession de la propriété immobilière du Herrenwald
 16. **SUBVENTIONS** : Attribution d'une subvention exceptionnelle pour un déplacement en compétition – Association Twirling Club Faulquemont - Créhange
 17. **ENVIRONNEMENT** : Demande de subvention ADEME travaux de végétalisation du cimetière et achat de matériel
-

Seuls les points surlignés sont commentés ou renvoient à une publication

via un lien sur lequel il vous faudra cliquer.

B - Situation financière de la commune au jour de la réunion :

Recettes effectuées du 1er janvier au 03/04/2023
(y inclus disponibilités au 1er Janvier) 1 455 710,90 €

Dépenses effectuées du 1er janvier au 03/04/2023 1 322 461,15 €

Disponibilités au 03/04/2023

133 249,75 €



Mon commentaire : **Est-il utile de commenter ?**

Depuis le 1^{er} juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence et, conformément aux articles L. 333-1 et L. 441-1 du Code de l'Energie, tous les consommateurs d'électricité peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques.

La suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis au code la commande publique.

Le Département de la Moselle (coordonnateur) a mandaté son assistant Moselle Agence Technique à créer un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité.

Ce groupement de commandes vise à maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et à en tirer le meilleur profit, par le regroupement des besoins des adhérents et une mise en concurrence optimisée des fournisseurs.

La commission d'Appels d'Offres sera celle du coordonnateur (Département de la Moselle) et le début de fourniture sera fixé à la clôture du contrat actuel.

Pour la période 2021-2024 la commune avait adhéré à un groupement monté avec le District Urbain de FAULQUEMONT(DUF). Le DUF nous a fait savoir mi-février 2023 qu'il ne reconduirait pas ce groupement et demanderait son adhésion au groupement d'achat d'électricité MATEC pour la période 2025-2027.

L'adhésion à un groupement plus important devrait notamment nous permettre de bénéficier de prix plus avantageux grâce à une économie d'échelle.

Au vu de l'article L 1414-3-II du Code Général des Collectivités Territoriales, du code de la commande publique et de la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe, je vous propose donc :

- 1) d'**AUTORISER** l'adhésion de la commune de FAULQUEMONT au groupement de commandes coordonné par le Département de la Moselle, pour l'achat d'électricité ;
- 2) d'**APPROUVER** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité ;
- 3) d'**AUTORISER** le maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité ;
- 4) d'**AUTORISER** le lancement des consultations et la passation des contrats correspondants, ainsi que la signature de toutes pièces nécessaires à l'exécution de ces contrats ;
- 5) d'**AUTORISER** le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres, les marchés subséquents, les annexes éventuelles, ainsi que toutes pièces s'y rapportant ; issus du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et pour le compte des membres du groupement ; et ce, sans distinction de procédures ou de montants.
- 6) de **PRECISER** que les dépenses inhérentes à l'achat d'électricité seront inscrites aux budgets correspondants.

-0-

DISCUSSION

M. PETRY reprend les termes de la convention qui explique que « les consommateurs d'électricité... peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés ». Il estime que ce n'est pas tout à fait vrai puisque l'on ne peut pas quitter l'UEM.

M. le Maire répond que le marché lancé par MATEC déterminera le nouvel opérateur.

M. PETRY rappelle qu'aujourd'hui un particulier ne peut pas quitter l'UEM pour la fourniture d'électricité.

M. BLANCHARD précise qu'il y a un niveau de puissance de compteur qui permet de changer d'opérateur. Il donne l'exemple du SEBVF qui peut, pour ses forages, faire appel à différents opérateurs. Il n'est pas persuadé que les particuliers puissent le faire.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'unanimité les propositions du rapporteur.



Mon commentaire :

L'adjoint BLANCHARD n'est pas « *persuadé que les particuliers puissent le faire* » ?
Mais n'est-ce pas le rôle des élus de défendre les intérêts de ceux qu'ils administrent ?

On ne peut pas, on ne doit pas se contenter du commentaire de BLANCHARD, on attend de ces élus qu'ils se bougent ...



Les élus de l'équipe majoritaire sur ce lien : <https://patrickbonnet.org/2023/04/26/liste-des-conseillers-municipaux-au-26-04-023/>

N° 02 – ADMINISTRATION GENERALE : Fusion des écoles maternelles Descartes et Bas-Steinbesch

Rapporteur : Mme LOUIS

Les effectifs scolaires sont en baisse dans le premier degré depuis plusieurs années : - 76 000 élèves à l'échelon national pour la rentrée scolaire de septembre 2022 après une diminution de 78 300 élèves entre les rentrées 2020 et 2021. Selon les informations du Ministère de l'Education Nationale cette tendance devrait se confirmer au moins jusqu'à 2026.

La Moselle et notre commune n'échappent malheureusement pas à cette règle. Ces 10 dernières années à FAULQUEMONT les effectifs sont passés de 231 à 171 élèves (-25%) pour les Maternelles et de 347 à 299 élèves (-15%) pour les Primaires.

Par ailleurs la maternelle Descartes compte une seule classe depuis la rentrée de septembre 2020. 14 élèves fréquentent cette année la classe de Descartes.

Face à cette baisse régulière des effectifs la commune a mené, en collaboration avec l'Inspecteur de l'Education Nationale (IEN) de la circonscription de St-Avold Ouest, une réflexion visant à mutualiser les moyens tant dans le domaine pédagogique que dans la gestion optimisée des locaux communaux.

Après analyse de la situation la solution la plus satisfaisante est la fusion des écoles maternelles Descartes et Bas-Steinbesch à compter de la rentrée de septembre 2023. Cette fusion entraînera la fermeture de la maternelle Descartes et l'ouverture d'une 4^{ème} classe à la maternelle du Bas-Steinbesch. Une réunion de présentation de ce projet de fusion des deux maternelles a été organisée le 20 janvier 2023 en présence des directrices, des représentants des parents d'élèves des deux écoles, de l'IEN, des élus de la commission Communication – Enseignement et des adjoints.

La fusion n'aura aucune incidence pour l'aide maternelle travaillant actuellement à Descartes qui sera affectée à la maternelle du Bas-Steinbesch avec maintien de son temps de travail. De même l'institutrice en poste à Descartes à l'accord de sa hiérarchie pour obtenir le quatrième poste créé à la maternelle du Bas-Steinbesch.

Les conseils d'école des deux maternelles se sont prononcés sur ce projet de fusion le 06 mars (Bas-Steinbesch) et le 09 mars 2023 (Descartes).

La commission Communication – Enseignement a émis un avis favorable le 22 mars 2023. Cette décision de fusion entraînera par ailleurs à terme une désaffectation de l'école maternelle Descartes. M. le Préfet a été sollicité sur cette désaffectation par courrier du 17 février 2023. Il appartiendra ensuite au conseil municipal, après réception de l'avis du représentant de l'Etat, de prendre la décision de désaffectation de cette école.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, je vous propose donc de suivre l'avis de votre commission Communication – Enseignement et de DECIDER de la fusion des écoles maternelles Descartes et Bas-Steinbesch, à compter de la rentrée de septembre 2023.

-0-

DISCUSSION

M. PETRY souhaite connaître les avis des conseils d'école de Descartes et du Bas-Steinbesch.

Mme LOUIS précise que le conseil d'école de la maternelle du Bas-Steinbesch a donné un avis favorable à l'unanimité. A Descartes deux parents, un titulaire et un suppléant, se sont prononcés contre la fusion.

M. PETRY demande si l'on a une vision sur l'utilisation future du bâtiment.

Mme LOUIS répond qu'elle n'en a aucune idée pour le moment.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOpte par 19 voix pour et 4 contre (M.PETRY, Mme LAINE, Mme DYDUCH et M.ALBERT) la proposition du rapporteur.



Mes commentaires : J'ai déjà beaucoup écrit sur ce sujet. Vous pouvez lire ou relire mes publications en suivant ces liens :

<http://patrickbonnet.org/wp-content/uploads/2023/04/3-commentaires-a-CM-du-3-avril-2023.pdf>

<http://patrickbonnet.org/wp-content/uploads/2023/03/Descartes-fermeture-ou-fusion-.pdf>

<http://patrickbonnet.org/wp-content/uploads/2023/01/Ecoles-flqt.pdf>

<http://patrickbonnet.org/wp-content/uploads/2022/12/RL-Descartes-page-001.pdf>

<http://patrickbonnet.org/wp-content/uploads/2022/09/Fermeture-ecole-Descartes.pdf>

La réponse de l'adjointe LOUIS « *je n'ai aucune idée sur l'utilisation future de bâtiment* ». En plus elle se fiche de vous. Il suffirait qu'elle lise les comptes-rendus des commissions dont elle est pourtant destinataire. Dans l'un d'eux, il est dit que « *cette maternelle accueillera l'école de musique* ».

L'adjointe LOUIS ne lit pas les comptes rendus ? Serait-elle, elle aussi, payée à ne rien faire ?



Enfin concernant cette délibération, on relèvera le vote CONTRE du conseiller de la liste majoritaire Fabien ALBERT. Vote cohérent car identique au vote de la délibération N° 11.

N° 03 – FINANCES : Comptes Administratifs et de Gestion 2022

Rapporteur : Mme KEMPENICH

N° 04 – FINANCES : Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2022

Rapporteur : Mme KEMPENICH



Mes commentaires : Il s'agit ici des dépenses de l'année précédente.

Que pensez-vous qu'il se soit passé ? La liste minoritaire a voté « contre » bien évidemment et à juste titre au regard de cette gestion communale dont l'adjoint LABRE a dit tout le mal qu'il pensait de celle-ci et qui l'a conduit à se dissocier puis démissionner de cette équipe majoritaire.

Quant à l'équipe majoritaire que pensez-vous qu'elle fit ? Ben, elle approuva cette gestion et donna quitus au maire pour cette gestion calamiteuse.

Les élus de l'équipe majoritaire sur ce lien : <https://patrickbonnet.org/2023/04/26/liste-des-conseillers-municipaux-au-26-04-023/>

Pas une question n'a été posée, tout va très bien madame la marquise, tout va très bien.

<https://www.youtube.com/watch?v=Yr48kBqwVdA>

Sauf que ...

Les raisons de la démission du conseiller municipal, ex adjoint au maire, Alain LABRE telles qu'elles ont été adressées par lettre au maire de Faulquemont avec copie au préfet et sous-préfet : *« Depuis ma demande de démission (NDLR : de son poste d'adjoint au maire), acceptée par vos services, rien n'a changé. Monsieur le Maire continue à prendre des engagements et faire des promesses qui ne sont et ne pourront être tenues, vu la situation financière de notre Commune. Dans ces conditions, je vous demande donc, d'accepter ma démission de Conseiller Municipal de FAULQUEMONT qui sera effective dès que vous l'aurez validée ». Avec ce courrier était joint ce commentaire : « J'ai pris cette décision car le comportement de Monsieur le Maire de FAULQUEMONT et de certaines personnes de son entourage proche au Conseil Municipal sont inadmissibles. C'est dommage d'en arriver à ce point de non-retour ».*

Je vous soumetts en annexe les projets de budgets primitifs de la ville de l'exercice 2023, à savoir :

- le budget général
- le budget annexe du lotissement « Les Vignes »
- le budget annexe du lotissement Route de Strasbourg
- le budget annexe du lotissement du Wintersheck ainsi que les annexes obligatoires.

Ces documents qui ont été examinés le 27 mars 2023 par votre commission des affaires financières, se résument de la façon suivante :

Libellés/Budgets	Budget Général	Lotissement « Les Vignes »	Lotissement Route de Strasbourg	Lotissement du Wintersheck
DEPENSES TOTALES	6 921 008	792 611,70	727 296,84	840 028,77
Dépenses de fonctionnement	5 296 174	404 539,79	450 647,50	280 009,59
Dépenses d'investissement	1 624 834	388 071,91	276 649,34	560 019,18
RECETTES TOTALES	6 921 008	792 611,70	901 295	560 019,18
Recettes de fonctionnement	5 296 174	404 539,79	450 647,50	280 009,59
Recettes d'investissement	1 624 834	388 071,91	450 647,50	280 009,59

Ces documents financiers détermineront l'action comptable et la politique financière de la municipalité durant l'année budgétaire.

Je vous demande de vous prononcer :

- 1) sur le Budget Général ;
- 2) sur le Budget du lotissement « Les Vignes » ;
- 3) sur le Budget du lotissement Route de Strasbourg ;
- 4) sur le Budget du lotissement du Wintersheck ;

-0-

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte***

- 1) le Budget Général par 20 voix pour et 3 contre (M. PETRY, Mme DYDUCH, Mme LAINE) ;*
- 2) le Budget du lotissement « Les Vignes » 20 voix pour et 3 contre (M. PETRY, Mme DYDUCH, Mme LAINE) ;*
- 3) le Budget du lotissement Route de Strasbourg 20 voix pour et 3 contre (M. PETRY, Mme DYDUCH, Mme LAINE) ;*
- 4) le Budget du lotissement du Wintersheck 20 voix pour et 3 contre (M. PETRY, Mme DYDUCH, Mme LAINE) ;*



Mes commentaires : Je vous pose une colle, qu'en pensez-vous ? Une chose m'a frappé tout de suite.

Il s'agit ici des projets de l'année 2023, **pas une question n'a été posée.**

Quant à moi je me pose cette question « ***A quoi servent ces élus pour lesquels un budget mensuel de presque 10 000€ par mois d'argent communal est consacré à les payer ?*** ».

Les élus de l'équipe majoritaire sur ce lien : <https://patrickbonnet.org/2023/04/26/liste-des-conseillers-municipaux-au-26-04-023/>

de MAINTENIR les taux à leur niveau actuel et de les FIXER pour l'année 2023 comme suit :
taxe foncière sur les propriétés bâties : 31,38 %
taxe foncière sur les propriétés non bâties : 61,58 %
taxe d'habitation : 14,30 %



Mes commentaires : Certains d'entre vous doivent se réjouir du maintien des taux sans augmentation.

Sauf que la stratégie des élus de la liste majoritaire, car il s'agit bien d'une stratégie n'en doutez pas, est de « **refiler la patate chaude aux suivants** ».

En clair cette équipe majoritaire n'augmente pas les impôts laissant ainsi à la prochaine équipe municipale le soin de le faire.

Car n'en doutez pas, rien ne pourra se faire, aucun programme de campagne ne pourra voir le jour sans une augmentation conséquente des impôts.

Cette équipe pourra se vanter de ne pas les avoir augmentés sous leur mandature, **sauf que cette équipe ne doit pas oublier ceci** :

Les raisons de la démission du conseiller municipal, ex adjoint au maire, Alain LABRE telles qu'elles ont été adressées par lettre au maire de Faulquemont avec copie au préfet et sous-préfet : « *Depuis ma demande de démission (NDLR : de son poste d'adjoint au maire), acceptée par vos services, rien n'a changé. Monsieur le Maire continue à prendre des engagements et faire des promesses qui ne sont et ne pourront être tenues, vu la situation financière de notre Commune. Dans ces conditions, je vous demande donc, d'accepter ma démission de Conseiller Municipal de FAULQUEMONT qui sera effective dès que vous l'aurez validée* ». **Avec ce courrier était joint ce commentaire** : « *J'ai pris cette décision car le comportement de Monsieur le Maire de FAULQUEMONT et de certaines personnes de son entourage proche au Conseil Municipal sont inadmissibles. C'est dommage d'en arriver à ce point de non-retour* ».

Je saurai le leur rappeler

Les élus de l'équipe majoritaire sur ce lien : <https://patrickbonnet.org/2023/04/26/liste-des-conseillers-municipaux-au-26-04-023/>

N° 07 – **FINANCES** : Réalisation d'un emprunt

Rapporteur : Mme KEMPENICH

200 000 € d'emprunts sont nécessaires pour financer l'ensemble des programmes d'investissement prévus au budget primitif 2023.

Je vous propose donc :

- 1) de **DECIDER** de la réalisation, aux meilleures conditions et après consultation des différents organismes prêteurs, d'un ou plusieurs prêts d'un montant total de 200 000 € ;
- 2) de **DONNER** tous pouvoirs au Maire ou l'Adjoint-Délégué pour signer les documents afférents à ce contrat de prêt.

-0-

DISCUSSION

Mme KEMPENICH précise qu'il s'agit d'une prévision d'emprunt, pas d'une réalisation définitive. En 2022 un emprunt avait été inscrit au Budget Primitif mais la commune n'a pas consulté les banques puisqu'elle n'a pas eu besoin d'emprunter.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 20 voix pour et 3 contre (M. PETRY, Mme DYDUCH, Mme LAINE) les propositions du rapporteur.



Mes commentaires : Si cet emprunt se réalise, il ne fera qu'augmenter la dette faulquinoise.

Les deux tableaux ci-dessous représentent les emprunts en cours de la commune :

3 025 915,12€

COMMUNE DE FAULQUEMONT

**Budget
Primitif
2023**

REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

Année d'encaissement	Emprunt numéro	Objet de la dette	T Y P E	Durée en Années	Taux en (%)	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1er janvier	Annuité à payer	dont		
										Capital	Intérêts	
CAISSE DE DEPOTS ET CONSIGNATIONS												
2011	155	Financement divers investissement	2027	F	15	4.51	Annuelle	250 000.00	102 233.63	23 294.46	18 683.72	4 610.74
TOTAL								250 000.00	102 233.63	23 294.46	18 683.72	4 610.74
DEXIA CREDIT LOCAL												
2007	148*	Financement divers investissements	2023	F	15	4.52	Mensuelle	150 000.00	1 145.70	1 149.02	1 145.70	3.32
2007	149*	Financement divers investissements	2023	F	15	4.52	Mensuelle	200 000.00	1 526.58	1 532.03	1 526.58	5.45
2009	152	Financement divers investissements	2024	F	15	4.43	Trimestrielle	100 000.00	13 223.95	9 167.22	8 718.37	448.85
TOTAL								450 000.00	15 896.23	11 848.27	11 390.65	457.62

COMMUNE DE FAULQUEMONT

**Budget
Primitif
2023**

REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

Année d'encaissement	Emprunt numéro	Objet de la dette	T Y P E	Durée en Années	Taux en (%)	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1er janvier	Annuité à payer	dont		
										Capital	Intérêts	
CAISSE D'EPARGNE DE LORRAINE NORD												
2008	151*	Financement divers investissements	2023	F	15	4.39	Trimestrielle	350 000.00	15 728.53	15 988.14	15 728.53	259.61
2013	158	Financement divers investissements	2028	F	15	3.67	Annuelle	400 000.00	186 263.86	35 151.24	28 315.36	6 835.88
2014	159	Financement divers investissements	2029	V	15	3.20	Trimestrielle	150 000.00	71 783.72	12 519.64	10 315.64	2 204.00
2014	161	Financement divers investissements	2029	V	15	4.15	Trimestrielle	130 000.00	64 293.32	11 283.35	8 882.26	2 401.09
2015	162	Financement divers investissements	2035	F	20	2.01	Mensuelle	500 000.00	335 568.55	30 381.48	23 855.52	6 525.96
2016	163	Financement divers investissements	2036	F	20	1.12	Mensuelle	520 000.00	373 963.52	29 032.68	24 972.22	4 060.46
2017	164	Financement divers investissements	2037	F	20	1.78	Mensuelle	680 000.00	519 022.16	40 435.32	31 452.51	8 982.81
2018	165	Financement divers investissements	2038	F	20	1.96	Mensuelle	300 000.00	243 470.23	18 143.64	13 492.40	4 651.24
2019	167	Financement divers investissements	2039	F	20	1.13	Mensuelle	150 000.00	127 292.54	8 382.96	6 980.65	1 402.31
2020	168	Financement divers investissements	2035	F	15	0.75	Mensuelle	150 000.00	130 961.12	10 576.20	9 627.04	949.16
2021	169	Financement divers investissements	2041	F	20	0.95	Mensuelle	300 000.00	286 314.51	16 476.00	13 816.06	2 659.94
TOTAL								3 630 000.00	2 354 662.06	228 370.65	187 438.19	40 932.46
C. F.C.M. (Crédit Mutuel)												
2013	157	Financement divers investissements	2028	V	15	4.71	Trimestrielle	100 000.00	39 175.64	8 919.47	7 084.94	1 834.53
2014	160	Financement divers investissements	2029	V	15	4.18	Trimestrielle	200 000.00	95 501.36	18 058.31	13 746.00	4 312.31
TOTAL								300 000.00	134 677.00	26 977.78	20 830.94	6 146.84
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE												
2009	153	Financement divers investissements	2025	V	15	3.65	Trimestrielle	340 000.00	52 456.16	27 316.48	25 751.64	1 564.84
2010	154	Financement divers investissements	2025	F	15	3.23	Mensuelle	440 000.00	100 624.41	37 211.76	34 468.92	2 742.84
2012	156	Financement divers investissements	2027	V	15	4.58	Trimestrielle	300 000.00	95 000.00	24 125.41	20 000.00	4 125.41
TOTAL								1 080 000.00	248 080.57	88 653.65	80 220.56	8 433.09
LA BANQUE POSTALE												
2019	166	Financement divers investissements	2039	F	20	1.08	Mensuelle	200 000.00	170 365.63	11 123.28	9 329.42	1 793.86
TOTAL GENERAL								5 710 000.00	3 025 915.12	390 268.09	327 893.48	62 374.61

3 025 915,12€



Le tableau suivant présente les emprunts qui ont été garantis par vos élus. Si un seul de ces bénéficiaires venait à ne pas payer, la commune devrait se substituer et payer à sa place :

5 466 911,48€.

D'ailleurs, la commune ne pourrait pas rembourser au regard de l'état de nos finances.

IV - ANNEXES												IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN												
ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COLLECTIVITE												B1.1

Désignation du Bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt		Objet de l'emprunt garanti	Organisme Prêteur	% garanti	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2023	Durée résiduelle	Périodicité	niveau de taux	catégorie d'emprunt	Annuité à payer	dont	
	Année	Profil											Intérêts	Capital
LOGIEST LOGIEST LOGIEST	1993	Progressif	construction 38 log rue des Jardins	Caisse des dépôts et consignations	50%	1 061 239.49	624 437.85	28	Trimestrielle	1.95	A1	29 149.04	11 885.72	17 263.32
	1999	Progressif	Amélior. Log. 27 rue de Metz	Caisse des dépôts et consignations	50%	11 374.54	9 919.19	24	Annuelle	1.95	A1	558.93	190.77	368.16
	1999	Progressif	Amélior. Log. 27 rue de Metz	Caisse des dépôts et consignations	50%	111 287.78	48 476.10	12	Trimestrielle	3.20	A1	5 046.55	1 488.15	3 558.40
LOGIEST	2005	Progressif	construction 15 logements rue de la Seine et Longchamp	Caisse des dépôts et consignations		1 063 543.06	963 857.42	29	Annuelle	1.70	A1	42 374.41	16 385.58	25 988.83
LOGIEST	2006	Progressif	Amélior. 12 Logements rue de l'hôtel de Ville	Caisse des dépôts et consignations		718 451.44	653 161.65	30	Annuelle	1.65	A1	27 777.98	10 777.17	17 000.81
LOGIEST	2009	Progressif	construction 10 logements seniors rue de Pontpiere	Caisse des dépôts et consignations		625 905.33	483 508.34	26	Annuelle	1.35	A1	19 579.01	6 527.36	13 051.65
LOGIEST	2009	Progressif	construction 10 logements seniors rue de Pontpiere	Caisse des dépôts et consignations		234 711.56	196 034.84	36	Annuelle	1.35	A1	6 172.90	2 610.22	3 562.68
LOGIEST	2014	Progressif	construction 17 logements rue Erckmann Chatrian	Caisse des dépôts et consignations	50%	437 663.50	371 817.43	32	Annuelle	1.35	A1	12 825.79	4 950.77	7 875.02
LOGIEST	2014	Progressif	construction 17 logements rue Erckmann Chatrian	Caisse des dépôts et consignations	50%	156 413.50	139 314.45	42	Annuelle	1.35	A1	3 794.71	1 854.98	1 939.73
LOGIEST	2014	Progressif	construction 17 logements rue Erckmann Chatrian	Caisse des dépôts et consignations	50%	227 936.00	186 294.40	32	Annuelle	1.05	A1	6 630.61	1 950.01	4 680.60
LOGIEST	2014	Progressif	construction 17 logements rue Erckmann Chatrian	Caisse des dépôts et consignations	50%	43 564.00	37 773.69	42	Annuelle	0.55	A1	864.23	204.91	659.32
LOGIEST	2014	Progressif	construction 22 logements rue de la Piscine	Caisse des dépôts et consignations	50%	608 378.50	518 338.45	32	Annuelle	1.35	A1	16 805.94	6 901.71	9 904.23
LOGIEST	2014	Progressif	construction 22 logements rue de la Piscine	Caisse des dépôts et consignations	50%	188 815.00	168 540.63	42	Annuelle	1.35	A1	4 263.37	2 245.46	2 017.91
LOGIEST	2014	Progressif	construction 22 logements rue de la Piscine	Caisse des dépôts et consignations	50%	80 608.00	70 049.15	42	Annuelle	0.55	A1	1 480.56	379.99	1 100.57
LOGIEST	2014	Progressif	construction 22 logements rue de la Piscine	Caisse des dépôts et consignations	50%	256 686.50	212 536.30	32	Annuelle	0.55	A1	6 046.26	1 152.94	4 893.32
LOGIEST	2019	Progressif	construction 17 logements rue de la Piscine (tranche2)	Caisse des dépôts et consignations	50%	191 038.12	178 110.05	40	Annuelle	0.55	A1	5 323.97	966.19	4 357.78
LOGIEST	2019	Progressif	construction 17 logements rue de la Piscine (tranche2)	Caisse des dépôts et consignations	50%	125 958.60	120 576.89	50	Annuelle	1.35	A1	3 442.27	1 605.49	1 836.78
LOGIEST	2019	Progressif	construction 17 logements rue de la Piscine (tranche2)	Caisse des dépôts et consignations	50%	464 461.32	437 718.34	40	Annuelle	1.35	A1	14 962.20	5 828.25	9 133.95
LOGIEST	2019	Progressif	construction 17 logements rue de la Piscine (tranche2)	Caisse des dépôts et consignations	50%	46 809.68	44 346.30	50	Annuelle	0.55	A1	1 071.00	240.56	830.44
TOTAL GENERAL						6 654 845.92	5 466 911.48					208 169.73	78 146.23	130 023.50

5 466 911,48€



N° 10 – ADMINISTRATION GENERALE : Demande de subvention aménagement plein air de qualité parc de la Clairière

Rapporteur : Mme BUGOT

Le parc de loisirs de la Clairière est un espace public particulièrement fréquenté par les familles. Son emplacement idéal en lisière de forêt permet en effet aux plus petits d'utiliser divers jeux sous la surveillance de leurs parents.

La commune ambitionne de dynamiser cet espace pour en faire un lieu de rassemblement intergénérationnel propice au partage et à la convivialité.

Le dossier joint en annexe décrit les différents pôles prévus : pumtrack, espace de fitness et street workout, table de ping-pong, nouvel espace pour petits, nouveaux bancs et nouvelles tables,...

La commune se rapprochera par ailleurs d'associations locales : l'UCCF, l'ESCF Tennis de Table et le club de Body Force afin de proposer des animations intergénérationnelles sur le site. Le dossier technique a été présenté le 23 mars 2023 aux membres de la commission Travaux Sécurité, Environnement-Développement Durable, Sports et Vie Associative. L'ensemble des travaux est estimé à 513 571 € TTC.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention de l'Agence Nationale du Sport (ANS) de 50 % du montant hors taxes au titre du Plan 5 000 terrains de Sport, et d'une subvention de 20 % de la Région Grand Est au titre du Soutien aux centralités rurales – aménagement d'espaces publics qualitatifs ou sur le dispositif Cadre de Vie.

Je vous propose donc :

- 1) d'ADOPTER ce projet ;
- 2) de DECIDER de sa réalisation ;
- 3) de SOLLICITER une subvention de l'Agence Nationale des Sports (ANS) de 50 % au titre du Plan 5 000 terrains de Sports ;
- 4) de SOLLICITER une subvention de la Région Grand Est de 20 % au titre de soutien aux centralités rurales ou sur le dispositif Cadre de Vie.

-0-

DISCUSSION

M. PETRY entend depuis longtemps qu'il n'y a pas d'argent à FAULQUEMONT et ce point présente un projet à plus de 500 000 €. Une enquête a été réalisée auprès des habitants. Il souhaite savoir si les retours de cette enquête réclamaient l'installation d'un pumtrack à 200 000 € où les gens vont aller faire de la moto tout le week-end.

M. le Maire précise que le pumtrack n'est pas réservé à la moto.

M. PETRY répond que les motos peuvent utiliser ce type d'équipement.

M. MILAZZO précise que le lieu sera clôturé.

M. PETRY note qu'on arrive à dépenser 500 000 € pour la Clairière mais qu'on arrive pas à rénover le Herrenwald pour 300 000 €.

M. MILAZZO rappelle que la délibération est une demande de subvention.

M. PETRY fait remarquer qu'une demande de subvention aurait également pu être demandée pour la rénovation du Herrenwald. Il poursuit en expliquant que pour le projet de la Clairière la commune percevra 299 000 € de subventions. La récupération de la TVA représente 16%. Le coût résiduel pour la commune sera ainsi de 145 000 €. L'emprunt voté dans un point précédent servira donc à financer ce projet de la Clairière.

Le Pumtrack fera venir des jeunes de partout. C'est bien pour la jeunesse. Mais est-ce que cela correspond vraiment à une attente des Faulquinois ?

M. le Maire rappelle que le point débattu est une demande de subvention. Cette année il n'y aura pas de travaux de réalisés.

M. MILAZZO précise que les pumtrack sont très sollicités et demande aux élus s'ils ont déjà vu celui de Creutzwald. La structure est utilisable par des jeunes de 3 à 18 ans et le site de la Clairière si prête bien.

M. PETRY relève que le projet comprend des choses bien : des jeux pour les jeunes en partie basse, le fait de fermer et de sécuriser les lieux est très positif. Il s'interroge cependant sur l'utilité de dépenser 200 000 € pour y réaliser un pumtrack.

M. le Maire répond qu'il vaut mieux avoir 80 % de subvention sur un projet avec un équipement à 200 000 € que dépenser 200 000 € sans subvention.

Mme DYDUCH demande si le projet ne peut pas être réalisé sans le pumtrack.

M. MILAZZO rappelle que rien n'est décidé.

M. le Maire précise que le projet final dépendra des subventions obtenues. Si la commune n'obtient pas les subventions sollicitées le sol dégradé sous les jeux actuels sera repris et de nouveaux jeux seront installés.

M. MILAZZO explique que la demande des Faulquinois concernait les jeux pour les petits de 0 à 5 ans.

Mme LOUIS complète en précisant que les demandes de jeux concernaient chaque tranche d'âge. Il y avait également des demandes de table de pique-nique et de sanitaires.

M. MILAZZO précise que la commune a tablé sur un projet conséquent pour obtenir le plus de subvention possible.

M. PETRY remarque que le pumtrack représente quasiment 50 % du tarif. Il estime que si l'on a 145 000 € à dépenser, on peut les dépenser pour faire des jeux pour les enfants et également investir dans la commune pour refaire ce qui ne va pas (les routes notamment).

M. le Maire conclut la discussion en répondant que l'on peut également les investir dans le projet présenté ce soir.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 18 voix pour, 1 abstention (Mme COMBAS) et 4 contre (Mme KEMPENICH, M. PETRY, Mme LAINE, Mme DYDUCH) les propositions du rapporteur.



Mes commentaires : Les interventions de mon colistier Philippe PETRY sont suffisamment pertinentes sans que j'aie besoin d'y ajouter autre chose.

Sauf ceci :

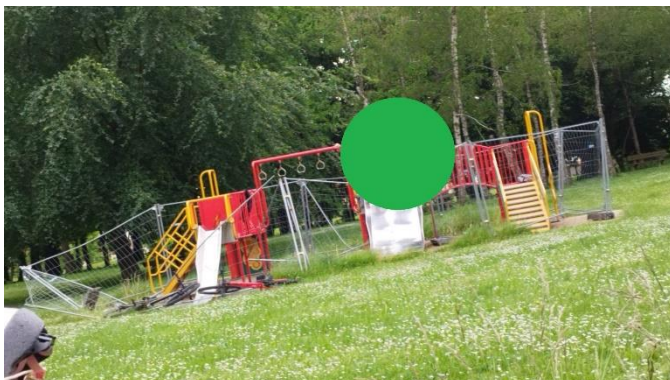
BIANCHIN déclare : « si la commune n'obtient pas les subventions sollicitées, le sol dégradé sous les jeux actuels sera repris... ».

Le montant des subventions demandées est de 70% de 513 571€ soit 359 500€. Lorsque l'on sait qu'il faut souvent plus d'une année pour avoir ... une réponse sans garantie d'obtenir les fonds demandés...



Dans le point 15 portant sur la vente du Herrenwald (*voir pages suivantes*), alors qu'il est évoqué des demandes de subventions pour la Synagogue, l'adjointe KEMPENICH dit ceci :

Mme KEMPENICH ne peut pas l'affirmer non plus. Cela veut donc dire que, le temps de monter le dossier, la commune devra faire l'impasse au moins un an, voire plus, sur une salle.



Au moins un an, voire plus. En clair, ENFANTS, PARENTS, GRANDS-PARENTS, ne vous attendez pas à des travaux de réfection du sol de la Clairière prochainement.

Au fait, combien a coûté la rénovation de la mairie de Chémery qui n'en n'est plus une + de 200 000€

Et encore ceci :

MILAZZO ajoute : « *La commune a tablé sur un budget conséquent pour obtenir le plus de subvention possible* ».

« Mon Dieu ! » comme dirait l'autre. Il est évident que plus le produit coûte cher, plus le montant de la subvention est important, celle-ci étant un pourcentage de la somme de la réalisation.

Ce genre de réponse porte un nom : Une lapalissade (ou vérité de La Palice) qui consiste à affirmer une évidence immédiatement perceptible. La Palice en aurait dit autant !



Dire que...

Sauf si MILAZZO sous-entendait que le projet et son coût serait revu à minima après les subventions ?

Si c'est le cas, **s'agissant d'argent public**, le risque est grand que les organismes qui auraient accordé les subventions s'intéressent au projet fini et surtout à sa **réalisation ... conforme à la demande de subventions**.

Ces élus ne doivent pas oublier qu'au sein de leur équipe

siège, depuis peu et avec eux, un nouveau conseiller doctorant en droit public.

En tout cas, moi je ne l'oublie pas.

<http://patrickbonnet.org/wp-content/uploads/2023/04/Ordre-du-jour-CM-03-04-23-et-CR-CM-27-02-2023.pdf>

Enfin concernant cette délibération, on remarquera le vote d'ABSTENTION de la maire déléguée de Chémery et le vote CONTRE de l'adjointe chargée des finances, madame KEMPENICH.

N° 11 – ENSEIGNEMENT : Carte scolaire

Rapporteur : Mme LOUIS

En raison de la fusion de l'école maternelle Descartes avec l'école maternelle du Bas-Steinbesch, il convient de modifier la carte scolaire à compter de la rentrée de septembre 2023.

La Commission « Communication – Enseignement » réunie le 22 mars dernier propose à l'unanimité des membres présents les modifications suivantes :

Le secteur de l'école maternelle Descartes, dans sa totalité sera transféré à l'école maternelle du Bas-Steinbesch, à savoir les rues suivantes :

Cours du 19 novembre 1944	Rue Descartes
Impasse de Strasbourg	Rue Pascal
Route de Strasbourg	Rue Racine
Clos de la Lisière	Rue Victor Hugo
Rue Corneille	Rue Voltaire
Rue de la Loire	Rue Diderot
Rue de la Saône	Rue du Rhône
Rue de la Seine	Rue la Fontaine
Re de Verdun	Rue Molière

Je vous propose d'ENTERINER ces modifications du périmètre scolaire communal.

-0-

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOpte par 19 voix pour et 4 contre (M. ALBERT, M. PETRY, Mme DYDUCH, Mme LAINE) les propositions du rapporteur.



Mes commentaires : Voir la délibération N° 2 portant sur la fusion des écoles maternelles Descartes et Bas Steinbesch (Pages 5 et 6).

Enfin concernant cette délibération, on relèvera le vote CONTRE du conseiller de la liste majoritaire Fabien ALBERT. Vote cohérent car identique au vote de la délibération N° 2.

N° 13 – PATRIMOINE : Mandat exclusif de vente avec l'agence immobilière Stéphane PLAZA Immobilier Saint-Avoid pour la vente d'un lot impasse du Cellier

Rapporteur : M. BLANCHARD

Par délibération du 12 décembre 2022, la commune a décidé de baisser le prix de vente de son dernier lot à bâtir sis impasse du Cellier à FAULQUEMONT et cadastré section 04 n° 286 (7,94 ares) et n° 300 (0,65 ares). Le prix est passé de 60 130 € à 49 000 €.

Malgré cette baisse de prix, ce lot n'a toujours pas trouvé d'acquéreur à ce jour.

La commission « Urbanisme – Affaires Patrimoniales » réunie le 05 décembre 2022 avait envisagé une seconde possibilité en proposant à l'unanimité de faire appel aux services de l'agence immobilière Stéphane PLAZA Immobilier Saint-Avoid pour la recherche des potentiels acquéreurs pour ce lot, si la commune ne trouvait aucun acheteur avant la fin février 2023. Le prix de vente passerait dans ces conditions de 49 000 € à 56 000 € (prix qui prend en compte les honoraires de l'agence immobilière).

Les modalités proposées par Stéphane PLAZA Immobilier Saint-Avoid, 9 rue des Anges – 57500 SAINT-AVOLD, et représentée par Madame Olivia MATHIS sont les suivantes :

- Durée du mandat : 90 jours avec reconduction tacite pour 90 jours à l'issue de la première période, sauf en cas de réalisation de la vente ou révocation du mandat. Au terme des 6 mois le mandat prendrait fin de plein droit et sans formalités
- Montant des honoraires en cas de vente s'élevant à 6 000 € TTC

En conséquence je vous propose :

- 1) de SUIVRE l'avis de la commission Urbanisme – Affaires Patrimoniales ;
- 2) de FIXER le prix de vente du lot à bâtir constitué des parcelles cadastrées section 04 n° 286 (7,94 ares) et n° 300 (0,65 ares) à 56 000 € ;
- 3) de CONCLURE un contrat de mandat exclusif de vente avec l'agence immobilière Stéphane PLAZA Immobilier Saint-Avoid, 9 rue des Anges – 57500 SAINT-AVOLD, et représentée par Madame Olivia MATHIS dans le cadre de la vente de la place à bâtir sise impasse du Cellier et constituée des parcelles cadastrées section 04 n°286 (7,94 ares) et n°300 (0,65 ares) ;
- 4) d'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout acte afférent à ce dossier.

-o-

DISCUSSION

Mme DYDUCH s'interroge sur le choix de cette agence alors qu'il existe des agences immobilières à proximité et même de l'immobilier indépendant vivant dans la commune et dans les communes voisines.

M. BLANCHARD explique que jusqu'à peu il n'y avait pas d'agence immobilière sur FAULQUEMONT. La commune avait contacté il y a six mois l'agence immobilière PLAZA et a donc souhaité lui confier cette vente. Désormais l'on sait qu'il y a une agence immobilière à FAULQUEMONT et si un autre bien doit être vendu par le biais d'une agence il conviendra de faire travailler l'agence locale.

Mme DYDUCH pensait également à une agence plus ancienne se situant dans la commune voisine.

M. BLANCHARD rappelle qu'il est élu à FAULQUEMONT. La commune avait déjà essayé de travailler avec cette agence mais le projet ne s'est pas concrétisé.

M. BOULLEE suggère de faire appel à l'agence de FAULQUEMONT si le terrain n'est pas vendu dans le délai imparti.

M. BLANCHARD est d'accord avec cette proposition.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOpte à l'unanimité les propositions du rapporteur.



Mes commentaires : Le rappel, par ma colistière madame DYDUCH, qu'il existait une agence immobilière à Faulquemont ainsi que dans la commune voisine de Créhange semble avoir pris au dépourvu l'adjoint BLANCHARD.

Dans la ville, on peut voir cette publicité, d'ailleurs l'une d'entre elles se trouve pile-poil en face du domicile de l'adjoint BLANCHARD.



Stéphane PLAZA Immobilier Saint-Avold, 9 rue des Anges –
57500 SAINT-AVOLD, et représentée par Madame Olivia MATHIS

Une connaissance de l'adjoint BLANCHARD ?

N° 15 – PATRIMOINE : Appel à projets – Cession de la propriété immobilière du Herrenwald

Rapporteur : M. BLANCHARD

La Ville envisage de mettre en vente courant 2024 le Herrenwald, propriété immobilière de 254,17 ares, estimés 294 000€ par le service des Domaines.

Outre le fait que des travaux conséquents de gros entretien sont aujourd'hui nécessaires, la conception de ce bâtiment ne répond plus aux besoins actuels (cuisine en sous-sol avec monte-plat, grande salle au premier étage côté parking – même si accessibilité côté opposé, poteaux dans la grande salle limitant sa praticité,...).

Cette vente globale ne pourra cependant pas se réaliser avant la libération totale des locaux, de l'Ecole de Musique principalement.

L'importance de cette cession, dans sa dimension patrimoniale mais aussi affective, incite la Ville de FAULQUEMONT à lancer un appel à projets suivant la note technique ci-jointe.

Les personnes morales ou physiques intéressées par cette acquisition seraient ainsi amenées, outre à faire une offre financière qui ne pourra pas être inférieure à l'estimation des Domaines, à produire un mémoire explicatif précis et complet précisant notamment, avec un échéancier, le devenir des bâtiments actuels, mais aussi l'éventuelle urbanisation des espaces non bâtis.

Dans l'éventualité d'une cession la commune devra réfléchir rapidement à un projet de salle multiactivité, à priori à l'emplacement de la synagogue.

La commission « Urbanisme-Patrimoine » a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa réunion du 22 mars dernier.

En conséquence, je vous propose :

- 1) de SUIVRE l'avis de la commission Urbanisme - Affaires Patrimoniales et de LANCER un appel à projets dans le cadre de cette affaire ;
- 2) d'AUTORISER M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à poursuivre toute démarche en lien avec ce dossier.

-0-

DISCUSSION

M. PETRY effectue une intervention au nom de l'équipe « Réunis pour Demain » dont il demande l'inscription intégrale au procès-verbal du conseil municipal :

« Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs les adjoints,
Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux,

Nous nous opposons à ce projet, le patrimoine des Faulquinoises et Faulquinois ne peut être dilapidé uniquement par la volonté d'élus de la liste de la majorité.

Le patrimoine de Faulquemont est laissé à l'abandon depuis que notre maire bâtisseur est en place. Depuis 2008, il n'y a eu aucune demande de subvention pour ce bâtiment, pas plus qu'il n'y a eu de dépenses d'entretien et de rénovation.

Pourquoi vouloir bâtir de nouveaux projets, alors que vous êtes dans l'incapacité de conserver nos biens ?

Que ferons-nous quand vous ne serez plus autour de cette table ?

Alors il ne restera plus que la médiathèque qui est un coût pour la collectivité alors qu'à Créhange il y avait ce qu'il fallait.

Lors de la visite du Herrenwald début janvier, j'ai posé la question à M le Maire : « Comment ferons-nous pour avoir une salle des fêtes à Faulquemont ? ». Le maire m'a répondu « qu'il y a un projet de transformation de la Synagogue, mais que le prix de 2,5 Millions d'euro était hors des possibilités pour Faulquemont ». Un projet sorti du chapeau, les élus n'en n'ont jamais été informés.

Il n'y a jamais eu de demandes de subventions concernant la synagogue pas plus que de travaux d'entretien depuis 2008. D'ailleurs l'étude du CAUE ne nous a jamais été communiquée, alors que vous nous avez fait voter son coût.

Notre ville ne pourra financer même avec subvention cette nouvelle salle des fêtes, alors que les villages à proximité sont très bien pourvus en salle des fêtes. Faut-il vous rappeler le courrier de l'ancien conseiller LABRE qui nous disait qu'il démissionnait car il n'en pouvait plus de vos fausses promesses alors que la commune n'avait pas d'argent.

Vous n'avez aucune honte de nous proposer ce projet de cession du Herrenwald, et en même temps nous proposer de dépenser 500 000 € pour rebâtir la clairière dont à minima 140.000€ resteraient à charge de la commune.

L'estimation de 300 000€ pour les travaux de réfection du Herrenwald sont évalués au doigt mouillé, aucun devis n'ayant été demandé à des professionnels qualifiés pour sa rénovation.

Combien on-couté toutes vos études non réalisées depuis 2008 ?

Il est facile de dépenser l'argent des autres, en l'occurrence celui des Faulquinoises et Faulquinois inutilement.

Maintenir notre patrimoine vous semble très compliqué. Pour exemple : la synagogue, l'ossuaire...

Et pour finir, cette citation de Stéphane Bern « *Il faut sauver le patrimoine parce qu'il est irremplaçable, qu'il est l'expression de nos racines, de notre identité, qu'il représente notre mémoire et qu'il est la condition de notre avenir.* »

Cette citation met en avant l'importance du patrimoine pour la préservation de l'histoire, de la culture et de l'identité d'une société.

Elle souligne que le patrimoine est une source de fierté et de connexion pour les générations futures, et qu'il doit être protégé et préservé pour assurer la continuité de notre héritage commun.

L'adjoint KOPPERS déclarait dans le livre qui a été consacré au HERRENWALD, je le cite : « *Les Faulquinois sont très attachés à ce bâtiment dont de nombreuses personnes ont été élèves à l'école ménagère du HERRENWALD et en gardent un excellent souvenir. Cet établissement, dont la réputation a franchi les limites de la ville pour la qualité des enseignements donnés, mérite que l'on entretienne la bâtisse avec soin, car elle est le témoin d'une vie intense de nos concitoyens et fait partie de notre patrimoine, qu'il convient de protéger et de valoriser.* ».

Nous vous demandons de voter contre ce projet en responsabilité.

En l'acceptant vous acceptez le fait qu'il n'y aura plus jamais de salle des fêtes à Faulquemont, en l'acceptant vous acceptez que le patrimoine des faulquinois soit dilapidé.

Merci. »

M. BLANCHARD précise que la délibération parle de lancement d'un appel à projets pour voir si des personnes sont intéressées par ce bâtiment, il ne s'agit pas d'une vente. Plusieurs délibérations du conseil municipal seraient encore nécessaire avant une vente.

M. BOULLEE se demande dans quelle mesure on peut être certain que la personne ayant eu son appel à projet validé le réalisera effectivement comme présenté. Il évoque un précédent au Moulin Bleu où le projet initial comprenait une mare pédagogique, une roue de moulin qui tournait. Une personne peut être de bonne volonté au départ mais si elle n'obtient pas les financements elle est libre, une fois propriétaire, de faire ce qu'elle veut.

M. BLANCHARD rappelle que le maire, au niveau urbanisme avec la réglementation du Plan Local d'Urbanisme peut s'opposer à un projet. C'est la raison pour laquelle la volonté concernant le Herrenwald est de lancer un appel à projet. Ce bâtiment est un bâtiment auquel les habitants sont attachés et il est hors de question de faire n'importe quoi : le projet doit être solide et le candidat doit avoir financièrement les reins solides.

M. le Maire précise qu'une personne qui souhaite investir 2 millions d'euros n'est pas un philanthrope.

Il rappelle que ce sont les élus qui décident. Le Maire fait des propositions qui sont débattues en commission puis présentées au conseil municipal qui est souverain pour prendre sa décision.

Mme KEMPENICH fait remarquer qu'en vendant le Herrenwald la commune prend le risque de ne plus avoir de salle pour accueillir les associations et les manifestations culturelles. La rénovation de la synagogue coûtera à minima 2 millions d'euros. Il sera difficile d'obtenir un prêt à hauteur de 2 millions d'euros et l'on risque donc de devoir faire l'impasse sur une salle culturelle pour nos associations.

M. BLANCHARD espère que si quelque chose se fait sur la synagogue la commune obtiendra au-delà des 70 % de subvention : entre la DETR (subvention de l'Etat) et le dispositif AMBITION Moselle.

Il précise qu'il ne s'avance pas en général. Il pense très raisonnablement que si la commune dépose un projet phare au Département sur la rénovation de la synagogue, elle sera suivie. Mais il ne peut pas l'affirmer.

Mme KEMPENICH ne peut pas l'affirmer non plus. Cela veut donc dire que, le temps de monter le dossier, la commune devra faire l'impasse au moins un an, voire plus, sur une salle.

M. BLANCHARD convient qu'il y aura une bonne année sans possibilité de mettre une salle à disposition.

M. le Maire revient sur l'étude de la synagogue réalisée par la CAUE. Le chiffrage initial était de plus de 3,2 millions d'euros. Il convient de revenir à un projet plus modeste.

Mme KEMPENICH explique que la commune aura du mal à financer le parc de la Clairière et l'entretien de tous ses bâtiments. Il convient de réfléchir avant de se lancer dans un projet à 2 millions d'euros et d'être conscient de ce que l'on vote.

M. BLANCHARD rappelle que pour l'instant on est au stade d'un simple appel à projet. Si il n'y a pas de particulier ou de société qui souhaite se lancer dans un projet on ne pourra pas aller au delà et il

conviendra de garder le Herrenwald et d'y mettre de l'argent. Il convient qu'il faut une salle multiactivités sur FAULQUEMONT pour y organiser des réunions municipales, des expositions, des réunions.

M. le Maire rappelle que rien n'est décidé. Il faut que les candidats déposent un projet en maintenant la structure du bâtiment principal.

M. PETRY remarque qu'on est prêt à faire un gros dossier à plusieurs millions d'euros pour rénover la synagogue alors que pour rénover le Herrenwald 500 000 € pourraient suffire avec également la possibilité de demander des subventions. Il ne comprend pas cette désaffection pour ce bâtiment.

M. le Maire précise que l'étude de la CAUE avec son estimation sert de base pour pouvoir prendre des décisions.

M. BLANCHARD estime que dans tous les cas il faudra se poser la question de la destination de la synagogue qui est en plein centre-ville de FAULQUEMONT. Le bâtiment a été acquis à l'euro symbolique il y a plus de 10 ans. Si on n'en fait rien il conviendra de le rendre au consistoire israélite qui pourra le vendre à un privé. Il faut être conscient du devenir de ce bâtiment.

M. BLANCHARD convient, concernant le Herrenwald, qu'une réflexion est menée sur laquelle les gens peuvent avoir des avis divergents. C'est pourquoi la proposition est d'effectuer dans un premier temps, un appel à projet afin de voir si des gens peuvent être intéressés et si oui, pour en faire quoi. Ce ou ces projets seraient ensuite examinés par une commission à laquelle les membres du groupe d'opposition seraient associés. Le dernier mot reviendrait enfin au conseil municipal.

M. PETRY revient sur le projet de la synagogue qui serait amoindri par rapport au projet initial.

M. le Maire précise que le document actuel fourni par la CAUE est simplement une esquisse servant de base pour les demandes de financement. Il convient de revoir les volumes pour déterminer ce que contiendra l'équipement et arriver à un prix raisonnable.

Mme DYDUCH demande s'il est possible de consulter l'étude sur la synagogue.

M. le Maire rappelle que cette étude a été effectuée pour obtenir une estimation financière.

M. PETRY précise que son groupe restera sur sa position. Il estime que cette proposition de s'appuyer sur un projet c'est mettre le doigt dans un engrenage et son groupe n'y est pas favorable.

M. BLANCHARD répond qu'il l'a bien noté et qu'il peut le comprendre.

DECISION

Par 12 voix contre, 9 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal **REJETTE** les propositions du rapporteur.



Mes commentaires : Très bien que mon colistier ait rappelé la lettre de l'ancien adjoint LABRE,

« Faut-il vous rappeler le courrier de l'ancien conseiller LABRE qui nous disait qu'il démissionnait car il n'en pouvait plus de vos fausses promesses alors que la commune n'avait pas d'argent ? ».

ainsi que les déclarations de l'autoproclamé historien l'adjoint Alain KOPPERS qui sans surprise, il n'en est pas à un retournement de veste près, a voté pour la vente du Herrenwald.

L'adjoint KOPPERS déclarait dans le livre qui a été consacré au HERRENWALD, je le cite : *« Les Faulquinois sont très attachés à ce bâtiment dont de nombreuses personnes ont été élèves à l'école ménagère du HERRENWALD et en gardent un excellent souvenir. Cet établissement, dont la réputation a franchi les limites de la ville pour la qualité des enseignements donnés, mérite que l'on entretienne la bâtisse avec soin, car elle est le témoin d'une vie intense de nos concitoyens et fait partie de notre patrimoine, qu'il convient de protéger et de valoriser ».*



L'adjoint BLANCHARD reconnaît enfin que la Synagogue a été cédée à la commune **il y a plus de 10 ans, sous l'ère BIANCHIN/BLANCHARD et qu'ils n'y ont jamais investi un sou.**

BLANCHARD évoque de rendre la synagogue au Consistoire. Dans l'état délabré dans lequel elle se trouve, je n'imagine pas le Consistoire reprendre celle-ci sans exiger à minima une remise en état du bien.

<http://patrickbonnet.org/wp-content/uploads/2021/12/Texte-synagogue-13-12.pdf>

Vous pouvez également lire ou relire d'autres commentaires en suivant ce lien : <http://patrickbonnet.org/wp-content/uploads/2023/04/Herrenwald-suivre-avis-com.pdf>

Le lendemain de ce conseil, se tenait le conseil d'administration du CCAS. A l'ordre du jour de cette réunion, il y avait **la vente de l'immeuble du CCAS, rue de Nancy.**

Conseil d'Administration – CCAS de FAULQUEMONT

Séance : 04.04.2023

Page : 107

Ordre du Jour :

1. Comptes administratifs et de gestion 2022
2. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022
3. Budget primitif 2023
4. **Principe de cession de la propriété immobilière du 7 rue de Nancy**
5. Attribution de secours financier
6. Divers

Désavoué par son conseil municipal la veille pour la vente du Herrenwald, BIANCHIN, par crainte d'une seconde claque, a annulé **courageusement** cette délibération... **sans aucune explication.**

C'est fait, la chose est réparée, les membres du conseil d'administration sont informés du pourquoi.

N° 16 – **SUBVENTIONS** : Attribution d'une subvention exceptionnelle pour un déplacement en compétition – Association « Twirling Club FAULQUEMONT-CREHANGE »

Rapporteur : Mme SPANNAGEL

11 athlètes du club ont été sélectionnées pour la Coupe du Monde de Twirling Bâton qui se déroulera en été 2023 à LIVERPOOL en Grande-Bretagne.

Le club sollicite une participation financière de la commune pour ce déplacement et qui complètera l'aide des sponsors que l'association recherche activement.

Montage financier fourni par l'association :

Bilan prévisionnel COUPE DU MONDE 2023 TWIRLING BÂTON LIVERPOOL

11 athlètes, 3 entraîneurs			
Estimation des dépenses		Estimation des bénéfices des actions	
		Appel aux sponsors (convergents)	2 000,00 €
Transport (location 3 minibus, péages, traversée, carburant)	4 300,00 €	Tombola	1 200,00 €
Hébergement en hôtel du 01 au 08 août 2023 (petit déjeuner)	7 840,00 €	Organisation d'un loto	1 500,00 €
restauration (midi et soir)	5 920,00 €		
Heures d'entraînement et de montage chorégraph.	1 900,00 €		
Badges entraîneurs	300,00 €		
Inscription coupe	500,00 €		
Achat matériel (peaux, bâtons, embouts, T-shirts)	1 210,00 €		
T-shirts coupe du monde	210,00 €		
Total	20 180,00 €	Total	4 700,00 €

Les membres de la commission « Sports et Vie Associative » réunie le 14 mars 2023 proposent le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

Je vous propose de SUIVRE l'avis de la commission et de VERSER la somme de 1 000 € à l'Association « Twirling Club Faulquemont-Créhange » pour participation aux frais de déplacement à la Coupe du Monde de Twirling Bâton.

-0-

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'unanimité les propositions du rapporteur.



Mes commentaires : Le Hérisson a commenté ce sujet dans son dernier numéro papier.
Le voici ci-après :

Il est de notoriété publique que des communes favorisent certaines associations au détriment d'autres. Ce financement est aussi l'occasion d'acquiescer les voix des électeurs de ces associations. A Faulquemont, quelques associations profitent d'importants avantages, notamment en bénéficiant de locaux spécifiques. La mise à disposition de ces locaux représente une subvention en nature non négligeable. Parmi les associations bénéficiant de locaux spécifiques, on citera l'ASBH dont la valeur locative des locaux est de **20 838€/an** ; le club de pétanque, **19 397€** ; le club de ping-pong, **17 707€** ; la musculation, **15 946€** ; les quilles, **10 419€**. Certaines associations ne réclament pas de subventions, d'autres n'ont pas les mêmes scrupules. Dirigé par les adjoints au maire Pierre BLANCHARD et Marcel MILAZZO, on prendra pour exemple le club de tennis de table qui jouit : **de locaux gratuits pour une valeur 17 707€, d'une femme de ménage payée sur le budget faulquinois, du chauffage, électricité, eau, entretien des locaux, le tout gratuit, d'une subvention annuelle de 3390€ représentant 3,49 % du budget global du club s'élevant à 97 135€.** Avec presque 100 000€, ce club est le plus riche et de loin de Faulquemont. Avec un tel budget, des demandes de subventions exceptionnelles sont étonnantes, les dirigeants de ce club n'ayant pas hésité à solliciter par deux fois la mairie pour l'achat de nouvelles tables de jeu. Généreusement, des élus ont accordé 3500€ du budget faulquinois. Certaines associations participent à la Saint-Nicolas et en contrepartie perçoivent entre 150 et 300€. A-t-on vu le club de ping-pong participer à cette manifestation ? Il ne manquerait plus que profitant de la remise en état du gymnase Verlaine, les dirigeants fassent agrandir leurs locaux.

A côté de ça : Au titre des subventions accordées aux associations en 2022, **le club de Twirling Bâton** a perçu 350€, ainsi que 700€ pour avoir été sélectionné en Coupe d'Europe en Espagne. Quelques temps plus tôt, nos twirleuses avaient obtenu un titre de championnes d'Europe, puis s'étaient classées 11^{ème} au championnat de France. Lors d'un conseil municipal, **BIANCHIN a refusé** la proposition de mon colistier d'accorder 1300€ à ce club au prétexte que **« la commission Sports et vie associative avait décidé »**. Sauf que, n'en déplaise à BIANCHIN, les commissions n'ont aucun pouvoir de décision. A ce même conseil municipal, la présidente de cette commission faisait accorder une subvention exceptionnelle au club de quilles avec ce commentaire **« la participation à des compétitions internationales d'envergure implique des coûts importants pour les clubs »**. **Le twirling a aussi participé à des compétitions internationales d'envergure impliquant des coûts importants pour le club :** *« Championnat de Ligue Grand Est à St Die des Vosges, Coupe d'Europe de Twirling Bâton en Espagne, la Coupe du Monde de Twirling Bâton (A venir) »*. L'adjoint BLANCHARD défendant également le club de quilles ajoutait : *« Avec la subvention qui est accordée à ce club (700€) le club et les adhérents mettront 2 300 € de leur poche pour participer à cette compétition »*. **Combien ont mis de leur poche les parents de leurs athlètes, enfants âgés de 11 à 22 ans, qui s'entraînent au moins 4 fois par semaine ? En été 2023, 11 athlètes du club participeront à la Coupe du Monde de Twirling Bâton à LIVERPOOL en Grande-Bretagne. Vos élus ont généreusement accordé 1000€, il en manquait 15 000€.**

Liens pour retrouver le Hérisson :

<https://patrickbonnet.org/2023/05/28/nouvel-herisson-special-association-pages-2-et-3-voir-publication-precedente-pages-1-et-4/>

<https://patrickbonnet.org/2023/05/28/nouvel-herisson-special-association-pages-1-et-4-voir-publication-suivante-pages-2-et-3/>

N° 17 – ENVIRONNEMENT : Demande de subvention ADEME travaux de végétalisation du cimetière et achat de matériel

Rapporteur : Mme BUGOT

Depuis le 1^{er} juillet 2022 l'interdiction des produits phytosanitaires a été élargie à tous les lieux fréquentés par le public ou à usage collectif comme les cimetières.

Il convient donc de s'orienter vers une démarche zéro-phyto grâce à la mise en place de solutions alternatives.

Les services techniques municipaux ont profité du retour d'expériences d'autres communes, participé à des journées d'étude proposées par le département de la Moselle pour définir une nouvelle méthodologie basée sur la végétalisation du cimetière. Cette nouvelle orientation implique nécessairement une évolution des pratiques et également un changement du regard porté : il faut désormais accepter que tout ne soit pas « parfait » tout de suite.

Dans le secteur 3 : cimetière paysager de FAULQUEMONT et au cimetière de CHEMERY la pousse naturelle sera traitée manuellement.

A FAULQUEMONT les allées principales seront enherbées avec un mélange à pousse lente. Les intertombes seront aussi enherbées avec un autre mélange à pousse lente et la pose de tapis de sédum est prévue à l'arrière des tombes.

Un cheminement en terre-pierre enherbé est également prévu pour le carré musulman. Enfin du matériel : un récupérateur et un broyeur de branche seront également nécessaires aux services techniques municipaux pour assurer une partie de l'entretien.

Le total de ces travaux d'aménagement du cimetière est estimé à 45 385,44 € TTC et peut faire l'objet d'une subvention de 50 % du montant hors taxes de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Je vous propose donc, conformément à l'avis de votre commission Environnement – Développement Durable en date du 23 mars 2023 :

- 1) de SOLLICITER une subvention de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse à hauteur de 50 % du montant hors taxes ;
- 2) d'AUTORISER le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous documents afférents à ce dossier.

-0-

DISCUSSION

Mme DYDUCH demande si les travaux incluent la réfection de l'ossuaire.

Mme BUGOT explique que les travaux sont uniquement des travaux de végétalisation du cimetière.

M. BLANCHARD précise que lors d'un prochain conseil municipal une demande de subvention spécifique sera effectuée pour l'ossuaire.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOpte à l'unanimité les propositions du rapporteur.



Mes commentaires : Au moins c'est clair, plusieurs années de l'ère BIANCHIN/BLANCHARD se sont écoulées depuis que la commune a perçu l'argent de l'assurance de la toiture abîmée par la tempête.

Rien n'a jamais été fait, où est passé l'argent de l'assurance ? Il y a plus de deux ans, les Bâtiments de France ont mis en demeure BIANCHIN de remettre en état l'ossuaire.

Aujourd'hui BLANCHARD nous dit qu'une demande de subvention spécifique sera effectuée pour l'ossuaire, lors d'un prochain conseil municipal.

En tout cas, cette demande ne figure pas au conseil municipal du vendredi 9 juin 2023.

Pourtant il n'y aurait pas besoin de demander de subventions, il suffirait de réduire le nombre d'élus payés (14), de cesser de payer l'adjoint PIERSON qui n'habite plus la commune depuis plus d'un an. A raison de 680€/mois soit 8840€ (13 mois) auquel on ajoute le chèque de l'assurance, cela devrait suffire à réparer le toit.



Qui a dit que le Hérisson ne faisait pas de propositions ?

